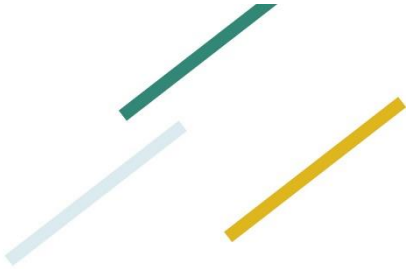


Elections 2024



Élections 2024

MÉMORANDUM



MÉMORANDUM

DE LA COORDINATION ET DEFENSE

DES SERVICES SOCIAUX ET CULTURELS

La CODEF (Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels ASBL) est une fédération patronale multisectorielle, pluraliste et indépendante reconnue comme organisation représentative des employeurs du secteur à profit social.

Elle existe depuis 2002 et représente plus de 570 ASBL en Wallonie et à Bruxelles qui emploient près de 5000 travailleurs dans de multiples secteurs. Elle fédère des ASBL qui ont pour objet de répondre aux besoins et aux préoccupations des citoyens au nom de l'intérêt général et/ou collectif. D'une part, elle représente les associations ou activités agréées mais elle a aussi la particularité de représenter les associations ou activités subventionnées non agréées. D'autre part, elle soutient les associations développant des projets innovants. La CODEF représente également des fédérations sectorielles, des groupements et des coordinations. Elle siège également comme organisation représentative des employeurs dans les commissions paritaires 318.01 (secteur de l'Aide aux Familles et aux Aînés), 329.02 (secteur Socio-Culturel et Sportif) et 337 (secteur du non marchand résiduaire).

Représentativité des ASBL partout en Wallonie, à Bruxelles et en Fédération Wallonie-Bruxelles

La CODEF rassemble des associations dans les secteurs d'activités suivants (liste non exhaustive) : le socioculturel, l'action sociale, l'enfance, l'environnement, l'aide à domicile, le handicap, l'emploi, la formation, ...

Par son action fédératrice, la CODEF offre aux associations la possibilité de se structurer, de trouver un soutien, un porte-parole qui défend leurs intérêts ainsi que ceux de leur secteur dans différents niveaux de pouvoir et de concertation. Pour ce faire, elle est membre de différentes confédérations :

- UNISOC, confédération des entreprises à profit social au niveau fédéral.
- UNIPSO, confédération des entreprises à profit social au niveau de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- BRUXEO, confédération représentative des entreprises à profit social bruxelloises.
- CESSoC, confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel.

Elle participe également à différents groupes de travail en collaboration avec les cabinets, les administrations, les OIP (Organismes d'Intérêt Public) et ses pairs.

En complément de ce mémorandum, la CODEF a contribué aux mémorandums de ses confédérations et aux mémorandums de certains secteurs : UNISOC, UNIPSO, BRUXEO, CESSoC, secteur de l'Aide aux Familles et aux Aînés et secteur de l'intégration.

Les valeurs de la CODEF

La CODEF soutient et promeut un modèle social **égalitaire, équitable et inclusif** qui garantit **l'accessibilité et la qualité des services rendus** par ses membres aux citoyens.

La CODEF soutient et promeut **des emplois de qualité** au sein de ses structures et une volonté de **professionnaliser** le cadre structurel des services sans dénaturer le **sens** de leurs missions.

La CODEF soutient et promeut **l'autonomie et l'indépendance** des associations.

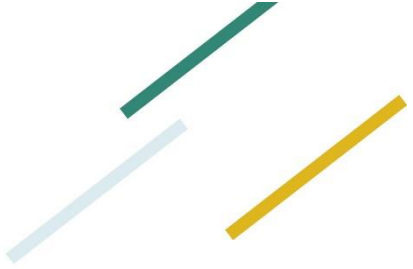
La CODEF soutient et **promeut le libre choix des bénéficiaires, des usagers et des citoyens** à accéder aux services de leur choix.

La CODEF soutient et promeut les associations dans leurs **initiatives citoyennes**, leurs actions portant le **changement**, leur **expression démocratique**.

La CODEF en chiffres

La CODEF, c'est...

- ✓ + 570 associations
- ✓ + 5000 travailleurs
- ✓ 7 secteurs principaux :
 - Socioculturel
 - Action sociale
 - Enfance
 - Environnement
 - Aide à domicile
 - Handicap
 - Emploi/formation
 - ...
- ✓ Une équipe pluridisciplinaire de 8 personnes (des juristes, des conseillers en formation, un éco-conseiller, une équipe administrative et de communication)
- ✓ Un organe d'administration issu de l'assemblée générale et composé de personnes morales représentant les différents secteurs.



1. Des services de qualité et accessibles à toutes et tous

Constats

La préoccupation principale des associations membres de la CODEF est de pouvoir proposer et garantir des services de qualité et accessibles à toutes et tous.

La CODEF constate que pour une même activité, il peut exister une diversité de cadres réglementaires et de modes de financement. Au-delà de ce constat, il existe également des moratoires, qu'ils soient formels ou informels, qui ne permettent pas à toutes les structures qui le souhaitent d'accéder à des financements et cadres réglementaires qui garantissent l'accessibilité et la qualité des services. *De facto*, cela crée une discrimination entre les associations et, par conséquent, envers les bénéficiaires, les usagers et envers les travailleurs.

Les associations sont alors contraintes de déployer des efforts considérables en termes d'ingénierie pour tenter d'assurer la continuité des activités, de maintenir l'emploi et répondre aux obligations réglementaires.

La même problématique concerne les associations qui émergent, que ce soit par des initiatives locales et citoyennes qui répondent à des besoins concrets ou par l'innovation qui répond à de nouveaux besoins.

Par ailleurs, la difficulté à trouver des travailleurs dans certains secteurs conduit inévitablement à une diminution de la qualité des services. Cette situation se traduit par une charge de travail supplémentaire sur le personnel en place qui ne parvient plus à répondre pleinement aux besoins.

Recommandations

- Les usagers et bénéficiaires doivent être au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Chaque décision politique doit veiller à tenir compte de leurs besoins, de leur bien-être, de leur liberté de choix et de leurs moyens financiers ;
- L'accessibilité des usagers et bénéficiaires aux différents services doit être un point d'attention lors de l'élaboration de toute politique en termes de proximité, de places et de moyens humains et financiers disponibles ;
- Il est nécessaire de veiller à une meilleure visibilité du secteur associatif permettant de répondre aux besoins de la population. Par exemple, en réalisant une cartographie des services et un cadastre des associations subventionnées permettant de faire rencontrer l'offre et la demande ;
- Les initiatives citoyennes doivent être encouragées lorsqu'elles répondent à des besoins non satisfaits ou émergents. La liberté d'association doit être protégée et soutenue à long terme, notamment par d'autres modes de financement ;
- Le secteur associatif ne doit pas devenir un simple exécutant des différentes politiques portées par les gouvernements successifs. L'ADN du secteur à profit social doit être préservé des courants néolibéraux imposés par la mondialisation au risque de détruire le modèle Belgo-belge ;
- Valoriser la valeur des métiers suscitant moins d'intérêt vis-à-vis du grand public.



2. Le financement des associations

Constats

Les crises successives (COVID, inondation, économie, inflation, énergie...) ont fait exploser les frais de fonctionnement des associations ainsi que le coût des charges salariales.

Dans le même temps, plusieurs réformes au niveau fédéral et régional touchant aux aides à l'emploi ont été menées, fragilisant les budgets des associations et les emplois au sein de celles-ci.

Ces dernières années, les associations déplorent la diminution des subventions facultatives au profit des appels à projets auxquels toutes n'ont pas accès par manque de personnel, de temps et/ou de compétences. Les associations doivent compléter des dossiers toujours plus complexes pour atteindre des objectifs précaires et limités dans le temps sans garantie de pérennisation.

De plus, ces projets sont de plus en plus réglementés et cadrés par des cahiers de charges décidés par les financeurs au détriment des projets initiés par les associations de terrain, ce qui freine l'innovation et l'idéal d'une société meilleure et solidaire.

Recommandations

- Il est indispensable de prévoir un mécanisme d'indexation automatique des subventions à l'emploi ;
- En cas de crise, il est nécessaire de prendre des mesures soutenant toutes les associations du secteur à profit social, et ce, indépendamment de l'existence d'un agrément. Pour ce faire, un cadastre complet reprenant les associations subventionnées mis à jour régulièrement permettrait d'avoir une réelle visibilité du secteur pour que les pouvoirs publics le soutiennent également sans discrimination entre les associations ;
- Lorsque le financement de l'emploi est déterminé par des politiques réglementaires, il est nécessaire de tenir compte de façon globale des obligations qui s'imposent aux employeurs et issues d'autres niveaux de pouvoir et lieux de concertation (par exemple : les barèmes minimums de rémunération, les indexations, etc.) ;
- Toujours dans le cadre des politiques réglementaires et des appels à projets, il est nécessaire de (re)financer les métiers annexes pourtant indispensables à la réalisation de l'action ;
- L'augmentation du taux d'encadrement et de son financement est primordiale pour répondre adéquatement aux demandes de la population et du personnel ;
- Dans le cadre des subventions facultatives et des appels à projets, la CODEF invite les pouvoirs subsidiaires à réduire drastiquement les délais quant à la communication des arrêtés de subventionnement, de la reconduction de ces financements et les délais quant à la liquidation des subventions ;
- Les appels à projets doivent être plus flexibles et moins contraignants pour permettre aux associations de développer leurs propres moyens d'actions ;

- Le maintien des subventions facultatives est indispensable pour soutenir les projets innovants. La vigilance s'impose pour qu'il n'y ait pas de glissement des moyens vers des appels à projets ou vers d'autres mesures déjà financées ;
- Les appels à projets tels qu'ils sont proposés par les pouvoirs publics devraient pouvoir être reconduits de façon pérenne pour maintenir les services à la population mis en place et les emplois créés.



3. La simplification administrative

Constats

Les associations font face à de nombreuses obligations légales et administratives issues des différents niveaux de pouvoirs. Réaliser le suivi est en soi problématique, notamment lorsque les ressources humaines et techniques ne sont pas suffisantes.

La problématique s'aggrave lorsque ces différentes réglementations et obligations s'avèrent contradictoires ou, tout du moins, non conciliables, notamment en raison des différentes réformes de l'Etat. Il n'est pas rare que les entités fédérées mettent en place des nouvelles réglementations sans concevoir au préalable l'impact sur des obligations issues d'autres niveaux de pouvoirs et de la concertation sociale.

Recommandations

- Créer un guichet unique au sein de chaque entité fédérée reprenant les informations et documents permettant aux associations d'accéder à toutes les démarches administratives avec des tutoriels explicatifs, notamment concernant les demandes d'agréments et les subventions facultatives ;
- Uniformiser les procédures administratives et les formulaires imposés aux associations dans le cadre de demandes d'agréments et d'autres subventions et qui sont actuellement différentes pour chaque niveau de pouvoir et chaque secteur ;
- Adapter les règles de justification en fonction du montant des subventions accordées ;
- Améliorer la concertation et les prises de décisions entre les représentants des associations, les administrations et les autorités politiques ;
- Faciliter la compréhension des communications des différentes administrations dans le cadre de l'octroi de subventionnement (le détail des montants octroyés et récupérés...).



4. Les transitions sociétales

Constats

Transition environnementale

Aujourd'hui, les associations du secteur à profit social soutiennent la transition et tentent de faire converger les enjeux sociaux et environnementaux. Représentant environ 20% de l'emploi belge, on peut dire que le secteur pèse lourd et est un vecteur de choix pour initier des changements sociétaux.

Cependant, les associations consacrent l'entièreté de leur temps à l'exercice de leurs missions d'intérêt général et/ou collectif sans pouvoir s'emparer pleinement de la problématique environnementale. Il n'est pas toujours évident de s'engager activement par faute de moyens humains et financiers mais aussi par manque de leviers.

Par exemple, en matière énergétique, les associations sont le plus souvent locataires des bâtiments qu'elles occupent et il est complexe de peser sur les décisions qui reviennent aux propriétaires (panneaux photovoltaïques, isolation...) et, par conséquent, d'entrer dans la transition environnementale.

Transition numérique

Avec la crise COVID, le secteur associatif a dû rapidement s'adapter à la situation en s'appropriant les nouvelles technologies et en utilisant de nouveaux outils numériques sans y avoir été préparé. Mais la fracture numérique est encore bien présente pour beaucoup de bénéficiaires et d'utilisateurs ainsi que pour certains travailleurs et administrateurs des associations.



En outre, la numérisation des services administratifs nécessite un temps d'adaptation de la part des associations pour la prise en main des nouveaux outils afin de réaliser leurs démarches et de respecter leurs obligations (gestion des subventions, RGPD, UBO, cybersécurité, e-procurement...).

Par ailleurs, les associations sont confrontées à des réglementations encadrant le numérique de plus en plus contraignantes (protection des données, paiements électroniques...).

Les associations manquent de temps, de moyens humains et financiers pour disposer de personnel spécialisé en informatique ou pour former les travailleurs aux outils numériques alors qu'ils deviennent indispensables au bon fonctionnement des activités. De plus, les associations doivent également assumer l'accompagnement de leurs usagers et bénéficiaires dans leurs démarches numériques.

L'infrastructure informatique est de plus en plus développée et nécessite donc des budgets financiers plus importants. Toutes les associations ne peuvent pas faire face à ces nouvelles dépenses.

Certaines associations craignent que le numérique cause la déshumanisation de leurs missions et services et ne parviennent pas à lever leurs freins idéologiques à travailler avec l'industrie technologique.

Transition diversité et inclusion

Faire société dans un environnement de plus en plus multiculturel devient un enjeu politique et économique. Si l'égalité des droits est un des principes fondamentaux de la Constitution belge et fait l'objet de trois lois contre les discriminations, celles-ci sont toujours présentes sur le marché du travail, au sein des associations qui ne font pas exception en la matière.

Recommandations

Transition environnementale

- Informer les associations des changements réglementaires à venir en matière de transition environnementale afin de les préparer à l'horizon 2030 ;
- Accompagner les associations afin d'en faire des acteurs de changement et d'inclure les enjeux de développement durable dans leurs objectifs parallèlement à leurs missions premières ;
- Prendre en compte les spécificités du secteur à profit social dans l'élaboration des conditions d'accès aux subventions afin d'éviter l'exclusion de certaines associations (ex : associations qui sont locataires, associations exemptées de TVA, ...) ;
- Prévoir un financement adéquat pour prendre des mesures en faveur de l'environnement ;
- Associer les fédérations représentatives aux prises de décisions relatives à la transition environnementale.

Transition numérique

- Créer un guichet similaire aux Espaces Publics Numériques (EPN) à destination des professionnels du secteur à profit social ;
- Proposer des séances d'information et des tutoriels afin de faciliter l'utilisation des plateformes numériques nécessaires à accomplir les démarches administratives ;
- Valoriser le rôle des associations dans l'inclusion et l'accessibilité numériques des usagers et bénéficiaires par la reconnaissance et le financement de nouvelles compétences et métiers au sein des équipes ;

- 
- Interpréter la réglementation concernant les formations sectorielles de manière plus cohérente avec l'évolution numérique :
 - Proposer plus de formations aux outils numériques,
 - Utiliser les nouveaux supports technologiques (webinaires, e-learning).
 - Sensibiliser à la protection des données et à la cybersécurité ;
 - Informer sur les possibilités de financements spécifiques aux associations pour développer leurs infrastructures numériques et leurs solutions informatiques (appels à projets, subventions spécifiques, financements alternatifs, offres non-profit, ...).

Transition diversité et inclusion

- Soutenir et mettre en avant les initiatives de promotion de la diversité par et pour les entreprises ;
- Encourager, financer et lever les freins à la mise en place des plans de diversité, notamment en sensibilisant les usagers ;
- Favoriser la diversité dans les organes d'administration, et dans les postes à responsabilité ;
- Organiser un monitoring sur les actions prises tant par le fédéral que par les entités fédérées ;
- Proposer des mesures concrètes que les ASBL peuvent facilement mettre en œuvre ;

- Récompenser les actions positives menées par les ASBL qui soutiennent la diversité au lieu de sanctionner les comportements négatifs (label, prime, subvention, ...).



5. La marchandisation du secteur associatif

Constats

Depuis quelques années, le secteur associatif a constaté une importante transformation des mentalités qui part du postulat que les règles du secteur marchand sont plus efficaces que celles du secteur à profit social. Avec cette évolution de la pensée, de nombreuses pratiques et cadres réglementaires ont vu le jour et ont été renforcés ces dernières années au niveau régional, national et européen.

Par ailleurs, le secteur marchand a bien compris l'intérêt d'investir d'une manière ou d'une autre dans le secteur à profit social (ex : la culture, la santé, la formation, l'enfance, ...). L'arrivée du secteur marchand dans des secteurs historiquement à profit social fragmente, complexifie et fragilise le monde associatif dans ce qu'il a de plus noble : mettre l'intérêt de la personne et de la collectivité au centre de l'action plutôt que la rentabilité de l'activité !

« ...transformer quelque chose qui renvoie à l'humanité-même d'une personne, en marchandise, alors même que cet élément ne semble pas fait pour être mis sur le marché. »

Margaret Jane Radin – Juriste

Des subventions sont déjà accordées dans certains cas au secteur marchand pour assurer des missions généralement attribuées au secteur à profit social et placent directement les ASBL dans des situations de concurrence et de lobbying, auxquelles elles font difficilement face.

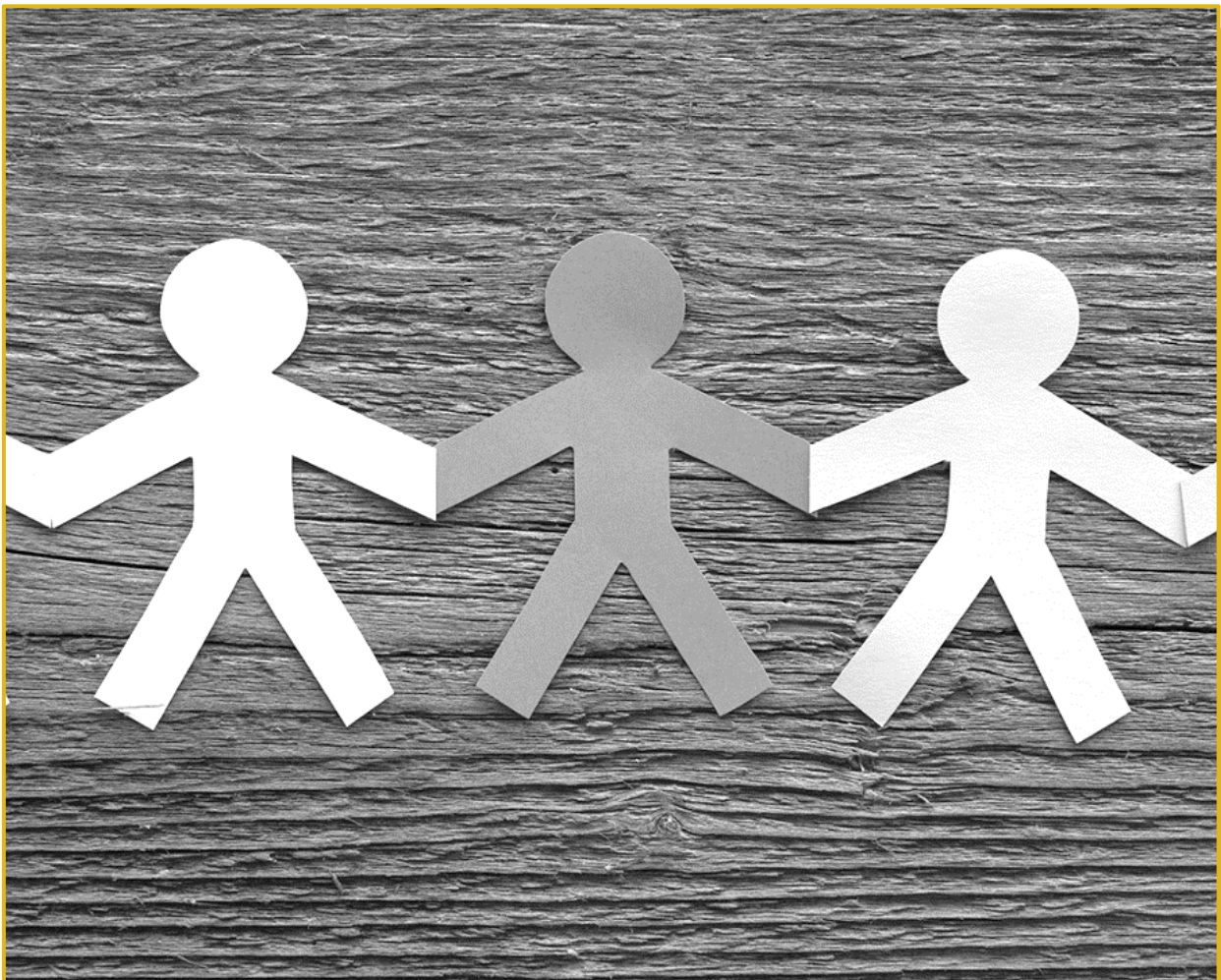
Par exemple, durant la crise COVID, des entreprises du secteur marchand ont pu bénéficier des moyens des accords du non-marchand au détriment d'autres associations du secteur à profit social qui auraient pu intégrer le périmètre historique de ces accords.



D'autre part, on peut déjà mesurer les conséquences de telles orientations politiques dans d'autres pays européens. De fait, lorsque les pouvoirs publics désinvestissent le financement de l'intérêt général, celui-ci est rapidement remplacé par des comportements individualistes qui accordent plus d'importance aux dividendes qu'aux bénéficiaires. Dès lors, lorsque les services aux populations les plus fragilisées ne sont plus rentables, les entreprises du secteur marchand, poussées par leur actionnariat, renoncent rapidement à prendre en charge ces populations.

Recommandations

- Soutenir activement le secteur à profit social dans ses spécificités et le préserver de la marchandisation, ce qui implique de placer l'intérêt général et collectif au centre des politiques, et ce, à long terme ;
- Valoriser, promouvoir et donner une place à part entière dans la communication des gouvernements au secteur à profit social au même titre que le secteur marchand et à hauteur de la plus-value que ce secteur apporte à la société ;
- Réserver les financements publics dédiés à l'accomplissement des missions et services indispensables à la population exclusivement au secteur à profit social.



6. Le financement du dialogue social

Constats

La diversité, l'évolution rapide, la complexité et la professionnalisation du secteur associatif ont poussé les petites et les moyennes associations à vouloir se fédérer pour être soutenues et représentées.

Lorsque ce ne sont pas les moyens financiers qui font obstacle à une affiliation, ce sont les conditions liées à l'agrément et/ou au secteur d'activité qui excluent *de facto* certaines ASBL qui ne sont, dès lors, pas représentées au niveau politique.

La CODEF est une alternative à l'isolement de toutes ces associations qui œuvrent pour l'intérêt général des populations locales. Elle est d'ailleurs la seule fédération patronale à s'être constituée pour défendre et soutenir les associations les moins reconnues par les pouvoirs publics.

Également complémentaire, notre fédération s'adresse aussi aux associations qui trouvent place auprès de fédérations sectorielles tant grâce à notre vision intersectorielle qu'à notre large gamme de services (conseils et outils juridiques, partenariats, marché public en assurances et en fournitures de bureau, formations, informations sectorielles et intersectorielles).

Ce faisant, la CODEF, comme les autres fédérations patronales, exerce des missions d'intérêt général et social. Or, il n'existe pas de dispositif de subventionnement des fédérations patronales qui leur permettent d'assurer intégralement leurs missions de représentativité pour garantir pleinement le principe d'égalité de traitement dans le cadre du dialogue et de la concertation sociale.

Recommandations

- Reconnaître et soutenir financièrement toutes les fédérations patronales et sectorielles, ce qui permettrait de démocratiser davantage l'accès à l'affiliation des associations à une fédération ;
- Fixer dans un cadre réglementaire les conditions de reconnaissance des fédérations et les conditions d'octroi de subventions à l'emploi et de fonctionnement.



7. Un cadre européen adapté au modèle associatif

Constats

Le secteur associatif n'est pas un secteur économique. Ce n'est pas non plus une émanation des pouvoirs publics. Cette singularité du modèle belge est aujourd'hui encore trop peu prise en compte dans les politiques de l'Union européenne. Ainsi, pour l'application de certaines réglementations (RGPD, marchés publics...), un grand nombre d'associations sont considérées comme des « organismes de droit public » car elles sont financées majoritairement par les autorités publiques et sont traitées de la même façon que ces dernières, se voyant imposer des obligations supplémentaires par rapport aux autres entreprises.

Par ailleurs, les fonds européens sont une opportunité pour les associations de bénéficier de financements importants pour des projets innovants. Toutefois, l'accès à ces fonds est jalonné de nombreux obstacles, en particulier la complexité des procédures et l'absence d'un calendrier clair qui a pour résultat de plonger les associations dans une longue période d'insécurité juridique.

Enfin, les procédures de recours ouvertes aux opérateurs non sélectionnés ne sont pas suffisamment efficaces car soit elles ne permettent pas de remédier à des situations individuelles, soit elles sont trop coûteuses et trop longues, alors qu'une réponse rapide est nécessaire pour mener à bien le projet pendant la programmation si l'association obtient gain de cause.

Recommandations

- Réaffirmer la singularité du modèle associatif belge au sein des politiques européennes ;
- Adapter les textes européens ou leur transposition à la réalité du modèle associatif belge, de manière à remettre les associations sur un pied d'égalité avec les autres entreprises tout en tenant compte de leurs spécificités ;
- Faciliter l'accès des associations aux financements européens, notamment par l'organisation de séances d'informations et de campagnes d'informations proactives sur les financements existants, ainsi que par la création de helpdesks et/ou d'un guichet unique ;
- Lors des prochaines programmations des fonds européens, fixer un calendrier clair tant pour les opérateurs que pour les instances de gestion et veiller à ce qu'il soit effectivement respecté ;
- Eviter de pénaliser les opérateurs lorsque ce sont les institutions qui sont en défaut et prévoir des mécanismes d'indemnisation ;
- Adapter l'offre de financements nationaux (PPB) et la communication des décisions de renouvellement pour permettre aux opérateurs belges de bénéficier des fonds européens ;
- Organiser des recours effectivement accessibles aux associations et débouchant en temps utile sur des solutions permettant, le cas échéant, la mise en place du projet au cours de la programmation et le remboursement des sommes avancées par les opérateurs pour maintenir les projets ;
- Associer davantage les organisations représentatives à l'élaboration des programmations des fonds européens et des procédures qui y sont relatives.



REMERCIEMENTS

La CODEF tient à souligner l'importance des projets portés par ses associations membres ainsi que leur engagement sur le terrain et à les remercier pour tout le retour régulier effectué qui a permis la réalisation de ce Mémoire. Elle remercie également ses soutiens institutionnels.

L'équipe

ARREDONDAS Rose Marie, Directrice

FLOSSY Justine,
Sous-directrice/Responsable
du service juridique

BAYRAM Gulcan,
Conseillère juridique

PASSANISI Mathilda,
Conseillère juridique

COUNEN Nicole,
Employée administrative

MAQUET Emilie, Assistante de projet
et conseillère en formation

REYNDERS Guillaume,
Assistant de projet

ALLEGRO Yanna, Conseillère en
communication et en formation

PASQUASY Joëlle, Secrétaire digitale

DUVIVIER Alexandre, Éco-conseiller

Les membres de l'Organe d'administration

VAPHIS,

Ferme des enfants,

Caméra-etc.,

ARC-Services,

ACLE,

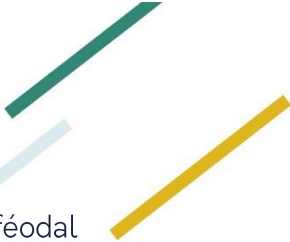
CRILUX,

Centre de santé Visé,

Chaudfontaine-Santé,

ARC-SAFA.

Membres de la CODEF



Óbeaufort	Al vile Cinse – C.S.C.S.P. Berneau	Amis du château féodal de Moha (les)
A 4 roues		
Abbaye de Villers-La- Ville	Ale de Modave	Amitiés belgique- Bukavu
Abbeyfield	Alem de clavier (Agence locale pour l'emploi)	Amusette
Abmomes	Alem de Huy (Agence locale pour l'emploi)	APDS (Aide aux paroisses du doyenné Soignies)
Access-i	Alem de Remicourt (Agence locale pour l'emploi)	APEP du centre (Aide et prévention enfants- parents)
Accordages	Alem de Soumagne	APPA (Assistance personnalisée aux personnes en recherche d'autonomie)
Accordéon, moi j'aime !	Alem d'Olne (Agence locale pour l'emploi)	Appa TS (Titres-services)
Accueil Ayrifagne	Alem d'Oreye (Agence locale pour l'emploi)	Apper Wallonie
Acle	Alifucam	Aquabla – Aqua club de Braine l'Alleud
ACN – Association belge des praticiens de l'art infirmier	Alphas	Arbor&sens
ACR+	Alternative	Arc liège (Action et recherche culturelles)
Action médias jeunes	Alternative (l')	Arc Soumagne (action et recherche culturelles)
Action sociale au Bernalmont	Alternatives et recherches en santé mentale	Arc TS
Acyres	Alternatives Liège	Arc Verviers (action et recherche culturelles)
Adage	AMGS (Association des Moniteurs de Gym Sportive)	Arc-Habay (Groupe d'archéologie de Habay)
Adesa	Ami, entends-tu ?	Archéoscope Godefroy de bouillon
ADL Dison	Amicale du water-polo Louviérois (AWPL)	
ADL Lontzen – Plombières – Welkenraedt	Amis de Montaigle (les)	
ADR (l'art de rien)	Amis de porto	
Aidants proches		
Aide au volontariat en inde – AVI		



ARC-SAFA (Actions régionales pour la collectivité)	Atelier kami	Boîte à couleurs (la) - Ferme du Monceau (CEC)
Arc-services (actions régionales pour la collectivité)	Ateliers d'art de la baraque (les)	Bouche à oreille-jeunesse (BAO-J)
Ardenne & Gaume	Atingo	Brabançonne (la)
Ardenne belge tourisme	Au bienvenu - Centre culturel et des loisirs	Brasseurs
Ardenne Famenne environnement nature (AFEN - Crie Saint-Hubert)	Au petit soleil	Brise le silence
Arlequin (l')	Ausonia	Buis - Buis
Arlon centre-ville	Avomarc accompagnement	Bull'dingue (la) - centre d'expression et créativité (CEC)
Art-culture-mode et spectacles	Avouerie d'Anthisnes	Bulle - Wasserette mobile
Artemuse	Baby bulle	Bureau de projet du parc national ESEM
Artschool	Bambinerie	Calif
Assistance à l'enfance (AE) - Parents secours	Bambinerie (la) (Halte accueil)	Camera ETC
Association des archivistes francophones de belgique - AAFB	Banque alimentaire du pays de Charleroi et du centre	Cap migrants
Association internationale des charités (AIC) (AISBL)	Bazar	CAPAL (Centre d'action pour l'autisme en province du Luxembourg)
Association internationale des charités solidarité -AIC	BDK organisation	Cap-N
Asspropro - c/o Maison des associations	Bercail (le)	Carhop
Atelier (l') - Centre d'expression et de créativité (CEC)	Bibliothèque de Fleurus - La bonne source	Carnaval de tournai
Atelier Guy Ness (AGN)	Bibliothèque libre de Seneffe	Cawab
	Bibliothèque publique de la commune de Habay	CDM 2047 (Cour des miracles 2047)
	Bibliothèques publiques libres de visé (bibli 2000)	Cedevit
	Biolles, loisirs et culture	Cense Equi'voc

Centre culturel arabe en
Pays de Liège

Centre culturel Arménien
Araks

Centre culturel cercle
Saint-Lambert

Centre culturel de
Braine-L'Alleud

Centre culturel de
Genappe

Centre culturel de
Remicourt

Centre culturel
d'Herlaimont

Centre culturel Ecrin
d'Eghezée

Centre culturel
Mouscronnois

Centre culturel Rene
Magritte

Centre d'animation
interculturelle de la
Basse Sambre - CAIBS

Centre d'art
contemporain du
Luxembourg belge

Centre de gestion des
écoles libres de l'entité
de Visé - Cégé visé

Centre de jeunes
d'Antoing

Centre de jeunes et de
quartier (CJQ) La
Bicoque

Centre de jour
intégration -

Epanouissement liégeois
(CEJIEL)

Centre de jour liégeois
(CEJOLI)

Centre de planning
familial pluraliste -
Luxembourg

Centre de recherches
archéologiques en
Ardenne (CRAA) -
Musée des Celtes

Centre de santé de Visé

Centre équestre des
écuries de Wisbeley

Centre FAC (Centre de
formation et
d'accompagnement de la
construction)

Centre Hervien
d'animation culturelle
(CHAC)

Centre liégeois de
service social - CLSS

Centre médical de
Neufchâteau

Centre multi media Don
Bosco

Centre permanent
éducation conservation
nature (CPECN - CRIE)

Centre régional de la
petite enfance (CRPE)

Centre Spirituel Ignatien
- La Pairelle

Centre sportif de tir
Dourois

Centre sportif de Wellin

Cercle adapte Andennais

Cercle historique terre de
Durbuy

Cercle Saint-Léon

C'est arrivé chez les
Nutons

Chahs - cercle d'histoire
et d'archéologie de la
Haute Sure

Chaînes de services et
d'amitié C.S.A.

Charlemagn'rie

Charleroi nature

Château des Hamendes

Chaudfontaine SAFA

Chaudfontaine santé

Chaudfontaine services

Chemins de l'Etre

CID (Centre d'Insertion et
de Développement)

Clef (Centre liégeois
d'enseignement et de
formation)

Club Bella Vita

Coach altitude

Colibris sport moteur

Collections et
patrimoines

Collège Notre-Dame au
cœur d'or

Comité scolaire de
l'école libre Saint-André

Comité scolaire Saint-
Jean Baptiste

Commission historique
Grâce-Hollogne

Communauté urbaine de
Mons-Borinage

Compagnie du Murex

Compagnie tempo d'Eole

Complexe sportif de la
Spetz

Comptoir des comptoirs
des ressources créatives

Comptoir des ressources
créative du territoire
montois (CRCMmons)

Comptoir des ressources
créatives Charleroi

Comptoir des ressources
créatives Namur – la
Factory

Comptoir des ressources
créatives verviers

Comptoir des ressources
créatives_liège

Contrat de rivière du
Sous-Bassin Semois-
Chiers

Contrat de rivière Dyle-
Gette

Contrat de rivière Lesse

Contrat de rivière
Moselle

Contrat de rivière Ourthe

Contrat de rivière pour
l'Amblève

Contrat de rivière
Sambre et affluents
(CRSA)

Contrat de rivière Senne

Contre-Poing

Coordination
Luxembourg assuétudes
- CLA

Cordée (la)

Corridor

Cote solidarite

CPMS libres bxl 1 & no

Crac's – Centre régional
d'action culturelle de
Sambreville

Cré et arts – Troupe
sonore

Creative arts Belgium

Crèche sœurs Lucrèce et
Louisa

CRH Domaine de
Farnieres (Centre de
rencontres et
d'hébergement Don
Bosco)

CRIG – Centre de
recherche des instituts
groupés de la haute
Ecole Libre Mosane

Crilux (Centre régional
d'intégration de la

province du
Luxembourg)

Cross arts promotion

Culture et
développement

Culture Liège

De bouche à oreille
(DBAO)

Develop-sud

Dimension sport

Dixponibles

Do mi si la do ré

Domaine clef de vie

Domaine des Fawes

Don Bosco Ganshoren
(internat)

Double impro

Droits quotidiens

Dyna-livres

E.B.S.A. (East Belgian
Shooting Association)

Ecole de cirque du
brabant wallon (ECBW)

Ecole de devoirs la Place

Ecole de la paroisse
Saint-Médard

Ecole des devoirs Reine
Astrid

Ecole Sainte-Lutgarde
(P.O.)

Ecole Saint-Joseph de
Blegny

Ecomusée du pays des Collines – La Hamaide village vivant

Ecuries du tige

Effort de Boncelles

EGLA

Ekikrok

EMEC (Ecole des managers des entreprises de la construction)

Emploi mode d'emploi (EME)

Enfants de la paix

Enfants de Panzi et d'ailleurs

En'hestia

Enracinés

Enseignement Chrétien Jodoigne (Saint-Albert)

Entraide et services de Dalhem (ESD)

Entraide et solidarité protestantes (ESOP)

Envi, un transport pour tous

EPAC (Ecole de peinture ancienne et contemporaine)

Epi (Ecole paysanne indépendante) / MAP-EPI

Epicurien

Escalpade – Centre de jour à Louvain-La-Neuve

ESEM (Entraide et solidarité en Entre-Sambre-et-Meuse)
alainparoch@esem.be

Esope (Etudes et services opérationnels pour la promotion de l'emploi)

Espace Museal d'Andenne

Espoir

Essentiel

Eudaimonia

Eveil – ALE d'Anthisnes

F41

Fabrique d'Eglise Notre-Dame de Cheratte

Fabrique d'Eglise Notre-Dame du Mont Carmel

Fabrique d'église Sainte-Walburge

Fabrique d'Eglise Saint-Martin

Fabrique église basilique Saint-Martin

Faune & biotopes

FBL églises adventistes (Fédération Belgo-Luxembourgeoise des églises adventistes du septième jour)

Fedecirque.be

Federation Belge de Qi Gong

Fédération belge francophone des fermes d'animation

Fédération des archéologues de Wallonie et de Bruxelles

Fédération des parcs naturels de Wallonie

Fédération du théâtre-action

Fédération francophone de gymnastique et de fitness (FFG)

Fédération interdiocésaine des bibliothécaires et bibliothèques catholiques (FIBBC)

Félicitée

Femmes prod

Fer à cheval (le)

Ferme des enfants (la) – Centre nature de Liège

FHPSBSC – Fédération halieutique et piscicole du Sous-Bassin Semois-Chiers

Flammes essor (les)

Fléron services

Fléron titres-services

Foncaba

Fondation d'utilité publique de la



congrégation des filles de Saint-Joseph de Blegny	Groupe d'action locale (GAL) - Meuse@campagnes	Hippopassion
Form@nam	Groupe d'action locale (GAL) - Nov'ardenne	Hippotige
Foyer culturel de Manage (FCM)	Groupe d'action locale (GAL) - Pays de Herve	Hydragri Gembloux
Foyer socioculturel d'Antoing	Groupe d'action locale (GAL) - Pays de l'Ourthe	Hypothèse
Fraternité de Tibériade	Groupe d'action locale (GAL) - Pays des 4 bras	Iglyo AISBL
Friends of the earth Europe	Groupe d'action locale (GAL) - Pays des Condruses	Imaginarium (l')
Fronaisons (partisanes)	Groupe d'ateliers de recherche (GAR)	Impros-j'eux
Fun aventure	Groupe Epsilon	Influences - Végétales
Fun en bulle	Guide fiscal du contribuable	Infor jeunes Brabant Wallon (IJBW)
Fun gym B	Gymnaestrada gym R.S Auderghem	Infor jeunes de Tournai - Centre d'accueil et d'information des jeunes de Tournai
Fun kids loisirs	Hall relais du plateau Ardennais	Infor jeunes Namur
G.A.S. Interservice Ath	Handicap et hébergement - Les mirabelles	Infor jeunes Waterloo
G.A.S. Interservice Rumes	Haras de la Vallée Saint-Pierre	Inforef
Génération future (Château d'Oupeye)	Haut Regard	Institut Medico sportif du centre de la Louvière
Goéland (le)	Healinghooves (nom provisoire)	Institut Notre-Dame (IND) de Flénu (Jemappes)
Groupe d'action locale (GAL) - BM / Burdinale / Méhaigne	Heart's Angels - Ambulance	Institut technique Saint-Laurent de Liège
Groupe d'action locale (GAL) - Condroz	Heberlie	Inter assistance service
Famenne		Inter service Welkenraedt
Groupe d'action locale (GAL) - Entre Sambre et Meuse		Interface3.namur
Groupe d'action locale (GAL) - Je suis hesbignon		Interra
		ISCP - CDF
		Jardin animé (le)

Jardins de la Vertefeuille
Je suis ici
Jouer dehors !
Judo Neupré Wallonie
Kaernunos
Keramis
Ki voilà
Kidogos
Kodo Wallonie
Kom a la maison
KTO-belgique
Labytourisme
Leelux (lire et écrire
Luxembourg)
Liège Panthers
Ligne verte (ma)
Ligue handisport
francophone
Little dream
Living together
LUSS (Ligue des usagers
des services de santé)
Mains Ardentes
Maison Babel
Maison de la culture de
Tournai
Maison de la Laïcité –
Humanisme et raison
Maison de la laïcité
d'Arlon

Maison de la laïcité de
Cerfontaine / Florenne /
Phillipeville / Walcourt
Maison de la Laïcité de
Frameries
Maison de la poésie
d'Amay
Maison de l'urbanisme
Famenne – Ardenne
Maison de l'urbanisme
Lorraine-Ardenne
(MURLA)
Maison d'enfants 1-2-3
soleil
Maison des jeunes de
Bouillon
Maison des jeunes de
Wanze
Maison des jeunes robert
Beugnies
Maison des Pelerins
Maison du cœur
Maison du tourisme de
Gaume
Maison du tourisme de la
forêt de Saint-Hubert
Maison du tourisme du
pays d'Arlon
Maison du tourisme
haute-sûre forêt d'Anlier
en Ardenne
Maison du tourisme
Meuse Condroz Hesbaye
Maison médicale de Aye

Maison médicale
Jumetoise (MMJ)
Mamans de Deborah
Mame Boket
Manoma
Marelle
Masure 14
Mère Joséphine
Meridian
Mission interne
Philadelphia
Mission locale d'Ixelles
pour l'emploi et la
formation
Mitra
Mobilis assistance
Modus vivendi
Monty (le)
Mouvement national vie
libre
Moventis
MTPBA (Maison du
tourisme du pays de
Bouillon en Ardenne)
Musée de Wanne –
Cercle culturel
Musée des transports en
commun de Wallonie
Musée du marbre (SHRR
MM)
Musée Gaumais



Musica Luminis (vox Luminis)	Orée	Personnalité et relations humaines
Musicness	Origin'loisirs	Perspectiv
Musique baroque en Famenne Ardenne (Mubafa)	Oxyjeunes	Petit bouh !
Muzaïka	P'tits créatifs (les)	Petites cantines Bruxelles
Natagriwal	Parc naturel Burdinale-Mehaigne	Petits d'homme de Juprelle
Nature et progrès	Parc naturel de Gaume	Pierreuses et ailleurs - casa Nicaragua
Nef des songes	Parc naturel de la vallée de l'Attert	Pile
Neupré-santé-Nandrin	Parc naturel de L'Ardenne méridionale	Plain-pied
New (Namur Europe Wallonie)	Parc naturel des deux Ourthes	Planteurs d'avenir
Next Step	Parc Naturel des Hautes Fagnes - Eifel	Plusieurs
No-body is Wrong	Parc naturel des plaines de l'Escaut	Polybat
Nos oignons	Parc naturel des sources	Poney club de Buisseret
Oasis familiale	Parc naturel du pays des Collines - PNPC	Porte ouverte - Liège accueil
Observatoire (l') - revue	Parc naturel Haute Sûre forêt d'Anlier	Porte ouverte Visétoise
Œuvres paroissiales de Saint-Martin	Parc naturel Hauts-Pays	Port'ouverte
Œuvres paroissiales Saint-Amand de Jupille	Parc naturel Viroin-Hermeton	Potaufeu théâtre
Œuvres paroissiales Sainte-Julienne	Parents jardiniers (les) - le Babibar	Prairie
Œuvres paroissiales Saint-Joseph / Saint-Léon	Pastorale du plateau de Herve	Premobile
Œuvres paroissiales Saint-Lambert	Patrimoine de Godinne	Prévention et aide à la jeunesse (PAJ)
Office du tourisme de la commune de Plombières (OTCP)	Pélagie	Primo-direct
		Prodipresse - Professionnels de la diffusion de la presse
		Professionnels de l'audiodescription francophone (PAF)



Promandenne	Renaissance Albert	Service d'aide sociale
Promemploi	Elisabeth club Mons 44 –	aux justiciables
Promotion culturelle et	RAEC Mons 44	
sportive	Repère (le)	Service d'aide sociale
Promotion de l'emploi	Réseau Aliment-Terre	aux justiciables Arlon
Schaerbeek	(RATAV)	
Promotion du tourisme –	Réseau de collectifs en	Service de santé mentale
Château ferme de Macon	recherche de résilience	du Nord et Centre
Protect'eau	Réseau idée	Luxembourg
Proximité (la) – Proximi	Réussir à l'Ecole	Service diocésain des
Punch	Revalitysports	jeunes
Qi lin qi gong	Riveo	Service entraide
Quatre vents (les)	Ronde enfantine	migrants
R.A.I.D.S.	Roseraie (la) – Espace	Service pluraliste
Radio compile	Cré-action	d'accompagnement
Radio Equinoxe Namur	Royal tennis club de	Saiha
Rangers of Belgium	Welkenraedt	Service social de la
Recherche du tao	Royales marionnettes	batellerie et des gens du
Récré du cœur	Safety team	voyage
Récréa'braine	Sainte-Walburge	Service social de Saint-
Régie des quartiers de	Salésiennes de Don	Vincent de Paul
Comines-Warneton	Bosco	Service volontaire
Régie des quartiers de	Sanctuaire de Sainte-	international –
Saint-Ghislain	Julienne de cornillon	Solidarités jeunesses
Relais social	Sarah – Formations	Vietnam
intercommunal de la	Sauvegarde familiale	SMI-le (Service mobile
province du Luxembourg	Savoiretre	infirmier Liégeois)
(RSLUX)	Scène du bocage	Soc. Royale archéo-
Relais social	Senior Montessori	historique de visé
intercommunal du	Seraing athlétisme	Société royale la
Brabant Wallon (RSBW)	Seraing et environs	jeunesse de Thimister
Reliance		Soleil service social
		Solidarité et sécurité
		Solidarités nouvelles
		Soli-dons
		SOS burnout belge



SOS enfants Mons Borinage	Tamanoir (le)	United Fund for Belgium (UFB)
Sos enfants Namur	Tchicass	Univers Raph
Souffle d'inspiration	Teen Challenge Belgium	Vache aux yeux bleus
Source (la)	Télé accueil Namur / Brabant Wallon	Val de Lienne
Sports nautiques de l'Eau d'Heure - SNEH	Télé entraide	Vaphis
SPOTT - centre culturel Ottignies Louvain-La- Neuve	Télé service	Vies de Liège
SRBEGA les chercheurs de la Wallonie	Télé service Flémalle	Vivre solidaire
Stations de plein air liégeoises (SPAL)	Télé service Liège	Wallonie aventure nature tourisme (WANT)
Syndicat d'initiative Bouillon	Tennis club Manage	Witch Gamez
Syndicat d'initiative de Habay - "Portail de Lorraine"	Terrains d'aventures Hodimont	WWOOF Belgium
Syndicat d'initiative de jambes et environs	Terre-emploi	Yambi Developpement
Syndicat d'initiative d'Ohey	Terroirs d'Afrique	Zéphyr
Syndicat d'initiative Fraiture	Théâtre des rues	Zero Waste Belgium
Syndicat d'initiative Marbehan	Théâtre des zygomars	Zététique théâtre
Syndicat d'initiative SY / Logne / Vieuxville	Théâtre du sursaut	Zooparc conservation et loisirs
Syndicat initiative et de tourisme de Fosses-La- Ville	Toboggan	
Synhera	Tomas&co	
Ta Awun coopération	Touline (la)	
	Traille (la)	
	Traversine	
	Tree-Nations	
	TV Lux	
	Union nationale des agrobiologistes belges/UNAB	
	Unité pastorale de Herve	
	Unité pastorale de Visé Basse-Meuse	



C O D E F

Siège social

Coordination et Défense des services sociaux et culturels

Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège

N° d'entreprise : BE0478.328.675

IBAN : BE47 7512 0079 4080

Téléphone : 04/362.52.25

Email : codef@codef.be

Site : www.codef.be

Plateforme : www.federation.codef.be

RPM Liège

Editeur responsable : Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels asbl - Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège - BE 0478 328 675

